

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 3 (1865)
Heft: 1

Artikel: Après la vendange
Autor: A. C-R
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-177921>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les Samedis

LITTÉRATURE NATIONALE —

AGRICULTURE — INDUSTRIE

PRIX DE L'ABONNEMENT (franc de port) :

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Tarif pour les annonces : 15 centimes la ligne ou son éspace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 3 décembre 1864.

Il est facile de s'intituler *Conteur vaudois*; il est très-difficile de bien conter. Nous ne nous sommes jamais abusés sur ce point. Nos lecteurs ont pu, jusqu'ici, n'être pas toujours satisfaits, mais nous aimons à croire qu'ils ont compris combien est grande la difficulté qu'il y a à donner à chacun de nos numéros un attrait vif et piquant, dans une publication où la politique et les mille faits qui s'y rattachent sont exclus par le genre que nous avons adopté.

Cependant, le nombre toujours croissant de nos abonnés, une collaboration soutenue, les nombreuses marques d'encouragement que nous recevons chaque jour, sont pour nous autant de témoignages, qu'il y a quelque chose à faire dans le domaine que nous avons choisi, et qu'en ouvrant ses colonnes à tous les amis de notre littérature nationale et populaire, à tous les amis de notre histoire, de nos mœurs, de notre vie vaudoise, le *Conteur* a, dans des limites sans doute fort restreintes, comblé, chez nous, un vide laissé par la presse.

Il y a tant de jeunes gens qui font des essais littéraires, tant de personnes dont la plume pourrait offrir de charmantes productions, qui n'écrivent guère ou laissent leurs pages dormir dans le portefeuille faute de trouver place dans nos journaux politiques. C'est à ceux-là que nous faisons appel et que nous tendons la main.

On nous a quelquefois reproché de ne pas suivre une marche uniforme dans le choix des sujets à traiter, et de ne pas nous fixer à un certain programme. C'est précisément, croyons-nous, cette variété dans les articles que nous avons publiés qui a contribué à la réussite du *Conteur*. Nous avons voulu par là chercher à satisfaire les différents goûts de nos lecteurs, ce journal comptant parmi ses abonnés le citadin comme le campagnard, l'homme de cabinet comme l'industriel et l'artisan.

Nous désirons que le *Conteur* soit l'ami de tous. C'est en exprimant ce vœu que, par le présent numéro, cette feuille commence sa troisième année.

L. M.

Après la vendange.

Tous les vignerons oublient maintenant les travaux et les fatigues de la vendange : c'est pour eux la saison du repos... Ah ! je me trompe : arracher les raves est la chose qui les occupe quand le temps le permet. Mais, lorsque le vigneron est de retour à la maison avec sa hotte pesamment chargée, il peut laisser échapper un long soupir de contentement. Le foyer pétille, les petits enfants lui sourient et un simple mais bon repas l'attend.

Après souper, que fera le vigneron ? car les soirées sont longues et, partant, ennuyeuses, si l'on a rien à faire. Ah ! après souper, il s'en va sur la place du village ou devant sa maison pour causer aux voisins et aux passants de sa connaissance ; alors, toute conversation se termine presque invariablement par ces mots :

— Allin-no-z-in gotâ lo novî, hein ?

— Bin se te vâu, toparâ né rin à fairé.

Et nos amis s'en vont causer devant les majestueux ovales au fond d'une cave chaude.

Pas n'est besoin de dire que de la place du village à la cave le parcours a été assez long pour faire des recrues qui n'ont pas trouvé à propos de se défendre contre leurs racoleurs.

Un demi cercle se forme devant le vase qui contient la pétillante liqueur, et l'hôte, le *guillon* en main, verse à boire en commençant par lui-même et en continuant par la gauche ou par la droite, cela varie suivant les localités.... De méchantes langues disent qu'il y a des endroits où l'on ne commence ni par la gauche, ni par la droite ! ..

On cause, ensuite on babbille, puis enfin on ne s'entend plus. On a commencé d'abord par compter les premiers verres dans le but honorable de ne boire que la ration ordinaire : trois verres, trois jolis petits verres, mais le feu de la conversation uni à celui du vin nouveau a bientôt mis de côté toute notion d'arithmétique. Les figures s'enluminent ; les nez armés de rubis revêtent leurs plus belles couleurs ; les caractères les plus sombres, les moins communicatifs deviennent expansifs à ne plus les reconnaître ! Les yeux sont véritablement

alors le miroir de l'âme!... Comment pourrait-on dire que le vin nouveau n'opère pas de prodiges?..

Aussi, quand les voisins et les amis quittent la bienheureuse cave pour rentrer chez eux, ils heurtent du pied les marches de l'escalier qui conduit à la rue, mais le renom *d'invincible* leur tenant à cœur, ils ne manquent jamais de dire, plus ou moins nettement, il est vrai :

— Fréderi, té zégras ont bin fâuta d'être réparâ : lou pî ma lequâ ice, lé facilo de s'estropiâ. Bouna né ! A revalire!..

Puis l'on se dirige vers le foyer domestique par trop délaissé, et comme le pavé du village ou de la petite ville n'est pas précisément du macadam, on tempête contre les autorités communales qui n'ont pas mis plus de soin au pavage :

— No faudra to cein renovelâ ; noutré zautoritâ san dza vîllie, laissan dégringolâ lé zaffaires.

A la maison la ménagère gronde pendant que l'honnête vigneron gagne son lit en s'efforçant de garder son équilibre, et en tempêtant encore contre les *carrons* de la cuisine ou les défauts du plancher.

Le lendemain, en s'éveillant, notre homme essaye d'ouvrir les yeux et de déridier le front; ses efforts étant inutiles, il s'avoue vaincu et ne peut s'empêcher de dire :

— Ah ! ei baûgro dé novi, lé pî que d'au cinquante nâu!.. Faut pas se l'ai fiâ : ringué son hommo commin ona motze ! Mâ, lé bon por on iadzo, va pîré !

En effet, Monsieur le rédacteur, le nouveau, quoique encore d'un blanc laiteux, fait maintes victimes, ses bonnes qualités se montrent chaque jour davantage et il peut certainement rivaliser avec le 59. Aussi les prix se maintiennent haut, et il ne se fait pas de ventes. Dès que l'on parle du prix aux marchands qui parcourent la contrée, ils font une grimace effrayante, mais les vignerons ont pris le parti de ne pas vendre bon marché tant que Matthieu de la Drôme n'aura pas prédict le départ de l'ôïdium et de la grêle pour les contrées polaires.

Lavaux, 25 novembre 1864.

A. C.-R.



L'amélioration des classes pauvres.

Les questions sociales sont dignes d'occuper tous les hommes de cœur qui cherchent à résoudre les problèmes de l'avenir. Parmi ces questions, celles qui ont pour but l'amélioration morale et matérielle des classes pauvres, méritent à juste titre l'intérêt qu'elles inspirent à tous les esprits.

C'est d'abord l'instruction. Les uns la veulent obligatoire; les autres s'efforcent d'en donner le goût en faisant des lectures, des cours publics; enfin, jusque dans nos plus humbles villages, on crée des bibliothèques populaires, afin de mettre entre les mains de tous les moyens de s'instruire.

C'est aussi en Alsace, à Mulhouse, que la question de l'amélioration matérielle des classes ouvrières a reçu

une solution pratique par la création de cités ouvrières. A côté de la ville manufacturière s'est élevée, comme par enchantement, une seconde cité avec ses rues, ses squares et ses charmantes habitations. Cette œuvre, déjà grande par elle-même, a été complétée par l'établissement d'un restaurant économique, d'une boulangerie, de lavois, d'écoles, etc.

Une œuvre semblable vient de se former à Beaucourt, près de Montbéliard, dans le département du Doubs, à quelques lieues de notre frontière. Cette société, qui porte le nom de : *Société immobilière de Beaucourt*, a un double but : construire des habitations aux ouvriers et leur servir de *Caisse d'épargne*.

Le capital social a été porté à 200,000 fr. et pourra s'augmenter suivant les besoins. Ce capital est réalisé au moyen d'actions nominatives de 100 fr. Tout le monde est admis à acheter de ces actions; mais une disposition particulière s'applique aux ouvriers auxquels il est accordé de verser dans la caisse de la Société de petites sommes de 10 fr. et au-dessus. Lorsque ces petits versements ont atteint le chiffre de 100 fr., il leur est délivré un titre d'action détaché d'un livre à souche.

Les logements devant être vendus au prix de revient, il n'y a pas de dividende, mais les actionnaires ont droit à un intérêt annuel de cinq pour cent de leurs actions, payable par semestre et garanti par MM. Japy frères et C°, dans le cas où les locations et les intérêts des prix de vente seraient insuffisants pour les couvrir.

Le fonds social est uniquement destiné à la construction de petites maisons d'ouvriers.

La Société a adopté pour cette construction des plans qui ont heureusement résolu le problème d'une habitation à bon marché. Chaque demeure se compose d'une petite maison avec trois chambres et une cuisine en rez-de-chaussée, deux pièces en mansardes et une cave. Chaque maison est complètement indépendante, entourée d'un jardin, suffisamment spacieuse pour loger toute une famille, et du prix de 2000 fr.

Cinquante de ces maisons ont été construites cette année, et la Société va continuer d'en éléver, soit à Beaucourt, soit dans les autres usines où les promoteurs de cette œuvre utile, MM. Japy frères, ont fait à la Société abandon gratuit des terrains.

Tout ouvrier peut devenir propriétaire d'une de ces habitations, soit en la payant comptant, soit en achetant peu à peu avec ses économies vingt actions, contre lesquelles la Société lui cédera une maison, soit encore en devenant locataire et en payant, outre le prix de location, une somme mensuelle qui, au bout d'un laps de temps déterminé, le rendra propriétaire.

Ces détails suffisent pour faire comprendre par quel mécanisme ingénieux la Société immobilière de Beaucourt a atteint un double but : servir aux ouvriers de caisse d'épargne, en leur permettant de se rendre actionnaires ou propriétaires, en acquittant le prix de